

Influence morale des sports athlétiques

père Didon

The background of the lower half of the page is a vibrant blue field filled with various pink geometric shapes. These shapes include circles, triangles, squares, and lines, some of which are partially cut off by the edges of the frame. The shapes are scattered across the area, creating a dynamic and abstract pattern.

Project Gutenberg

Influence morale des sports athlétiques

père Didon



Project Gutenberg

The Project Gutenberg eBook of Influence morale des sports athlétiques

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Influence morale des sports athlétiques

Author: père Didon

Release date: August 25, 2004 [eBook #13284]

Most recently updated: October 28, 2024

Language: French

Other information and formats: www.gutenberg.org/ebooks/13284

Credits: Produced by Miranda van de Heijning, Renald Levesque and the Online

Distributed Proofreading Team. This file was produced from images

generously made available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica)

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK INFLUENCE
MORALE DES SPORTS ATHLÉTIQUES ***

LE P. DIDON

**Influence morale
des
Sports athlétiques.**

DISCOURS PRONONCÉ
AU CONGRÈS OLYMPIQUE DU HAVRE
LE 29 JUILLET 1897.



Ce discours, recueilli par la sténographie, a été prononcé dans la réunion plénière du Congrès olympique international, dans l'hôtel de ville du Havre.

Siègent au bureau, à côté de M. de Coubertin, président, M. le docteur Tissié, représentant M. le Ministre de l'Instruction publique, et M. Cathala, sous-préfet du Havre, etc., etc.

M. le Président.—Mesdames, Messieurs, le sujet qui doit être traité dans cette séance est celui-ci:

De l'action morale des exercices physiques sur l'enfant, sur l'adolescent et de l'influence de l'effort sur la formation du caractère et le développement de la personnalité.

C'est le R.P. Didon qui veut bien traiter ce sujet. Je lui donne la parole. (*Vifs applaudissements.*—*Mouvement d'attention.*)

MESDAMES,
MESSIEURS,

C'est un grand honneur pour moi d'avoir été convié à ce Congrès olympique international et de prendre la parole dans une assemblée aussi distinguée, en présence des autorités de ce pays, du représentant officiel de M. le Ministre de l'Instruction publique, des hommes éminents qui s'occupent de l'éducation physique de la jeunesse, et des savants étrangers venus de divers pays, je puis dire de tous les pays, pour apporter à la cause des sports athlétiques le témoignage de leur expérience, de leur science parfaite et la consécration de leur autorité.

Il ne m'appartient pas de vous remercier, Messieurs, c'est là oeuvre présidentielle,—et je ne suis ici qu'un humble membre de cette réunion. Mais il m'appartient de me réjouir de me trouver pour la première fois, je le crois, à côté de l'autorité officielle du pays et à côté des représentants français et étrangers de la science de l'éducation physique dont les progrès sont inhérents à la civilisation même; car la plus haute tâche de la civilisation ne consiste-t-elle pas à former l'homme tout entier, intellectuel et physique et moral? (*Applaudissements.*)

Je dois dire que c'est l'amitié de M. de Coubertin qui est l'explication de ma présence ici. Il a pensé qu'ayant été, depuis plusieurs années, administrateur délégué de la Société anonyme Albert-le-Grand et, en cette qualité, appelé à gouverner plusieurs écoles, à leur inspirer le mouvement, je pourrais donner, moi aussi, par mon témoignage, un concours utile à l'oeuvre à laquelle il s'est appliqué si vaillamment, si intelligemment, et avec une persévérance digne de tout éloge. Et vous ne me démentirez pas, Mesdames et Messieurs, quand je dirai qu'il faut reconnaître en M. de Coubertin le rénovateur, le promoteur vigoureux, infatigable, des exercices de plein air et des sports athlétiques, en France. (*Vifs applaudissements.*)

En répondant à votre appel, mon cher Président et ami, j'ai cru accomplir un devoir de haute reconnaissance. N'est-ce pas vous qui, il y a sept ans, êtes

venu me trouver dans mon petit cabinet de l'École Lacordaire, et qui m'avez glissé, par votre parole insinuante et persuasive, la pensée d'introduire dans mes écoles des exercices de sport?

C'est ce que j'ai fait, et j'ai obtenu des succès qui ne rivalisent certainement pas avec les merveilles de la Ligue de Bordeaux dont nous entretenait hier M. le docteur Tissié, mais qui attestent du moins l'excellence de l'oeuvre des sports athlétiques, chère à M. de Coubertin.

J'acquitte donc ma dette de reconnaissance, en rendant témoignage à cette oeuvre et venant parler ici de la puissance éducatrice et de l'action morale des exercices physiques de plein air sur la jeunesse, sur la formation du caractère et le développement de la personnalité.

Ce sujet intéresse tout le monde; il intéresse les mères, il intéresse les pères, il intéresse les fils, il intéresse les pouvoirs publics, il intéresse le Ministre de l'Instruction publique dont nous avons ici l'honorable représentant, il intéresse enfin tous ceux qui ont souci de l'avenir de ce pays, et j'estime, Mesdames et Messieurs, que j'aurais rendu quelque service, s'il m'était donné de prouver avec une évidence irrésistible pour les plus réfractaires, que cette puissance éducatrice, que cette force morale contenue dans les exercices physiques de plein air est une puissance certaine et douée d'une pénétrante action sur la jeunesse. J'espère y arriver, car je vois que vous êtes très ouverts à la vérité, et par conséquent très disposés à m'aider dans cette démonstration qui est tout à fait digne de l'attention la plus sérieuse. (*Applaudissements.*)

Les résultats obtenus par la pratique constante et habituelle des exercices de plein air et des sports athlétiques sont nombreux: je vous signalerai les principaux.

Le premier, c'est le développement, la multiplication de l'activité physique. Mais, direz-vous, ce n'est pas là une vertu morale! Comment, Messieurs, l'activité physique n'est pas une vertu morale? Convenez du moins qu'elle est la condition de grandes vertus morales? N'a-t-on pas dit spirituellement et en toute vérité que la propreté et l'hygiène étaient des vertus? Pourquoi, alors, n'en pourrait-on pas dire autant de l'activité physique? Quand vous verrez des enfants inertes, paresseux physiquement, soyez certains qu'ils le sont

moralement, et quand vous voyez des enfants actifs jusqu'à la turbulence, soyez sûrs qu'il y a en eux des vertus en germe. Eh bien! cette mise en activité des vertus physiques par les exercices de plein air, voilà le premier résultat obtenu par les sports athlétiques.

Le second, c'est l'esprit de combativité et de lutte.

De même que dans la plupart des enfants, Mesdames, vous observez une paresse native qu'il faut vaincre à tout prix, parce que cette paresse native se répand dans toutes les facultés et les endort, de même vous surprenez en eux une lâcheté originelle. L'enfant commence par avoir peur: l'humanité est d'abord craintive et timide. Il faut qu'elle fasse preuve de vaillance, et pour cela il est nécessaire de développer l'esprit de combativité. (*Vifs applaudissements.*)

Ne vous effrayez pas de cet esprit. Peut-être, direz-vous, nous ne pourrons plus tenir nos enfants, ils seront toujours ivres de luttes, toujours rêvant plaies et bosses. N'oubliez donc jamais que les combattifs sont les forts, que les forts sont les bons, mais que les paresseux sont les rusés et les faibles, et que les faibles sont dangereux, parce qu'ils sont traîtres. (*Applaudissements.*)

Développons donc l'esprit de combativité, c'est-à-dire l'amour de la lutte: tel est le but. Il y a un obstacle, renversons-le! Mais si nous le tournions, ne pouvant le renverser? Soit! Mais si, en le tournant, nous sommes poursuivis, ne craignons pas d'attaquer. Voilà l'esprit combatif, voilà une des plus belles vertus physico-morales de l'homme, car si l'homme contient en germe une lâcheté native, il possède également en germe une bravoure native. Et il s'agit de savoir qui l'emportera, de la lâcheté ou de la bravoure. Les sports font prédominer l'esprit de combativité, c'est-à-dire l'esprit de vaillance et de bravoure originelles qui dorment chez l'enfant. Les sports font de l'enfant un adolescent vaillant, qui ne sait pas se détourner devant l'obstacle et qui n'a de tranquillité qu'après l'avoir brisé, dompté, vaincu.

Le troisième résultat consiste à donner la force ou l'endurance.

L'être fort, c'est celui qui sait endurer, ce n'est pas toujours celui qui attaque, —l'être fort se révèle bien plus par l'endurance et la patience,—c'est celui qui ne recule jamais. Voilà l'adolescent qu'il faut fabriquer, et, certes, il n'est

pas difficile d'en fabriquer de semblables dans le pays des Gaulois. Ce ne sont pas les Gaulois qui sont des paresseux, ils sont trop gais, trop expansifs. Ce sont toujours ceux qui ne craignaient rien qu'une chose: «que le ciel ne tombât sur leurs têtes.» Ils poussaient la force jusqu'à la présomption. Eh bien, je le déclare hautement, je préfère les présomptueux aux timides. (*Applaudissements.*)

Je vais dire quelque chose qui va plaire aux mères françaises, que je crois bien connaître. Elles ont toujours peur, les mères françaises, elles ont le génie de la préservation. Permettez-moi donc de vous donner, Mesdames, un moyen de préserver vos fils, c'est-à-dire d'en faire des tempérants qui n'aiment ni le vin ni l'alcool, qui ne commencent pas à fumer à douze ans, qui savent mettre le plaisir à sa place.

J'ai observé et j'observe tous les jours que, dans le milieu où il nous a été donné à M. de Coubertin et moi d'organiser ces associations athlétiques, ces jeunes gens ne fument presque pas, ne vont pas sur les champs de courses pour parier; qu'ils sont très modérés et qu'en fait de plaisirs, ils pourraient arriver à donner des leçons, non seulement à Épicure qui était un raffiné de modération, mais à l'autre, le chef des stoïques, qui était un austère, et j'ai observé aussi qu'ils savaient se priver, se condamner même à une dure hygiène dans un but supérieur.

Pour compléter ces résultats d'ordre moral et psychique, je vous en signalerai un autre d'ordre civique.

Les sports, en groupant la jeunesse pour un but qui répond à sa nature, à son besoin de mouvement, font les natures unies et préparent le bon groupement de l'école. S'il m'est permis de parler de l'École Albert-le-Grand, j'avais remarqué qu'il s'y formait des petites coterie provoquées par des sympathies naturelles, par des rapports de famille, par diverses convenances qu'il est difficile d'analyser, et je voyais les élèves se grouper six par six, quatre par quatre, deux par deux. Oh! je n'aime pas cela, parce que l'esprit de coterie est une cause de division et de faiblesse, et comme je n'ai pas l'habitude de couper le mal autrement que dans la racine j'ai laissé les choses aller, mais je me suis dit: Voici une plaie que j'extirperai; or, Messieurs, je l'ai extirpée sans rien dire, en organisant les sports, en mêlant tous les groupes.

J'ai vu que cette grande jeunesse est arrivée à faire de la fraternité. Elle s'est rapprochée dans la lutte autour du drapeau blanc et noir, celui d'Albert-le-Grand, le nôtre, avec ses quatre lettres A-A-A-G, de sorte que tous ces combattants ne connaissaient plus que le capitaine qui tenait le drapeau, les officiers qui le secondaient et les braves soldats qui enfonçaient l'ennemi. (*Applaudissements.*)

Si j'osais, je pourrais m'adresser à M. le sous-préfet et lui dire: Vous qui menez des hommes, qui avez à les gouverner, vous savez quelle puissance on a quand on peut faire l'unité dans un milieu, quand on peut couper les sectes et ramasser les combattants autour d'une idée forte. Là est le génie politique et, tandis que le génie de l'impolitique—passez-moi le mot barbare—est de diviser, celui de la politique est de réunir. (*Applaudissements prolongés.*)

J'ai énuméré quelques-uns des résultats obtenus expérimentalement par les associations sportives et athlétiques, par les exercices en plein air. En présence de ces résultats physiques, psychiques, moraux et civiques, les pères et les mères, les éducateurs comprennent-ils maintenant qu'ils ont le devoir de pousser leurs fils et leurs disciples dans cette voie?

Mais ici, une question pratique se pose d'elle-même: comment ces associations sportives doivent-elles être organisées pour donner tous leurs fruits?

Je vais y répondre.

J'ai eu l'honneur hier de prendre part à la discussion intime de la Commission pédagogique relative à cette question. J'avoue que j'y ai appris beaucoup de choses des professeurs de gymnastique scientifique, de M. le docteur Tissié surtout, qui est un maître, non seulement dans la science médicale, mais dans la science pédagogique, et qui à sa science spéculative ajoute une expérience consommée.

Pour mon compte—et j'ai été très heureux de rencontrer la collaboration de M. le sous-préfet du Havre, M. Cathala—j'ai exprimé mes idées libérales relatives à l'organisation des sports dans les lycées, collèges et

établissements libres. Quelles sont ces idées? Je vous en dois l'exposé public et très détaillé.

Je réponds que le caractère de l'organisation de ces associations (je mets de côté les leçons de gymnase qui font partie du programme de l'enseignement classique) dans toutes les maisons où l'on élève la jeunesse française doit être la liberté: liberté dans la fondation même des associations, parce qu'il faut que les jeunes gens organisent leurs petites sociétés eux-mêmes. Ils doivent nommer leurs présidents, leurs secrétaires, leurs trésoriers, constituer leurs bureaux. Étant ainsi constitués par eux, ils les acceptent comme une autorité librement reconnue.

Et vous apercevez tout de suite que cette liberté dans l'organisation des sociétés présente un phénomène très nouveau dans nos établissements scolaires français. J'ai été frappé de ce fait que partout il y avait une centralisation absolue dans les lycées, dans les collèges, dans les écoles libres, congréganistes, j'ai observé ce fait particulier que les élèves étaient toujours groupés au gré de l'autorité qui les domine. La centralisation est partout et c'est ce que je ne puis accepter. Aussi me suis-je promis que, quand j'aurais un ensemble à manier, je ferais un trou, par lequel je ferais entrer la liberté dans les associations et dans les établissements d'éducation. Or, Messieurs, la liberté, intronisée là et pratiquée là, finira, soyez-en sûrs, par s'établir dans le pays en maîtresse souveraine.

Ce que je m'étais promis de faire je l'ai fait. Et les associations se sont constituées, et j'admiraient l'importance que se donnaient ces présidents, ces secrétaires, tous ces membres du bureau, à cause de la dignité dont ils se voyaient tout d'un coup revêtus. J'ai même remarqué que les dignitaires scolaires, institués par l'autorité, avaient moins d'influence que ceux choisis par les camarades. Pourquoi? Parce que ces derniers sont revêtus seuls de l'autorité que l'opinion peut donner, car, dans les écoles comme dans le pays, dans la nation comme dans les petits groupes, il y a une autorité souveraine, —l'opinion. Le chef qui ne la représente pas ne peut rien, celui qui la représente peut tout, surtout quand il poursuit un but élevé. (*Applaudissements prolongés.*)

De même que ces associations scolaires naissent librement, de même elles doivent s'administrer librement, même en ce qui regarde leur budget, et c'est

là où je différerai peut-être d'avis avec M. le docteur Tissié. Elles doivent apprendre à se gouverner pour connaître la responsabilité, et je laisserai au besoin la faute s'accomplir parce qu'elle permet de donner une leçon. Je n'aime pas les élèves impeccables, je préfère ceux qu'on peut corriger et instruire à l'occasion d'une faute, de même qu'on corrige le bon cheval à l'occasion d'un faux pas.

Il faut donc laisser à ces associations le soin de leur bourse pour leur apprendre à s'en servir, à bien choisir quand elles achètent, et à payer le moins cher possible les objets dont elles ont besoin. Elles doivent s'administrer librement, sans entrave de la part de l'autorité.

Il y a toujours, dans les établissements d'enseignement, des censeurs austères, sévères, qui rappellent que telle chose ne doit être faite qu'à 2 heures et demie.—Mais la bataille est à 2 heures!—La bataille, je ne connais pas cela. Je ne connais que l'heure fixée: 2 heures et demie. (*Rires.*)

Il faut faire disparaître ces entraves et dire aux jeunes gens: Allez au combat, battez bien l'adversaire et, quand vous reviendrez, ayant remporté la victoire, avec un rayon de gloire sur le front, vous travaillerez mieux. (*Applaudissements.*)

Voici donc comment je comprends le rôle, l'attitude des directeurs d'établissements vis-à-vis de ces associations sportives et athlétiques d'après la réserve que j'ai faite hier. Ce rôle se résume en un patronage bienveillant, encourageant, fortifiant, prévoyant. C'est tout ce qu'on peut se permettre vis-à-vis d'êtres libres. L'être libre, à moins d'un ordre qui lui est donné, est un être affranchi, à qui l'on doit laisser la liberté. On ne doit lui parler que comme à un être souverain, voilà la formule. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je vais encore faire une réserve; il faut que ces associations soient absolument respectueuses des heures d'études.

Il est évident que, si une association athlétique passe toute la journée à faire des sports, le latin, le grec, l'histoire, les mathématiques ne tomberont pas par une infusion supérieure dans ces jeunes têtes. Il faut donc faire une part équitable du travail et des jeux, et je serais bien de l'avis de M. Godart, dont l'expression nette et sage a été si bien résumée dans le *Vélo* par son envoyé

spécial, M. Frantz Reichel, ici présent. C'est-à-dire je voudrais voir donner le temps qui lui est dû à l'activité physique et même l'augmenter, mais je n'irais pas jusqu'à la superstition des trois-huit. (*On rit.*) Il est certain que huit heures d'études intensives donneraient un meilleur résultat qu'un plus grand nombre d'heures d'étude consacrées à un travail relâché. Il est bien sûr, toutefois, qu'en développant les muscles, en les faisant solides, on obtiendrait une circulation cérébrale plus active. On arriverait, comme l'a si bien démontré M. Tissié, à des produits littéraires et scientifiques supérieurs. Et j'estime que les vainqueurs du football ont bien des chances d'être les lauréats de demain dans les concours intellectuels.

Et pour que les associations sportives produisent tous leurs effets, je voudrais qu'elles fussent absolument intransigeantes sur le point d'honneur et sur la dignité de l'athlète. Pas de compromis.—Monsieur, vous avez violé la loi, vous êtes disqualifié.—Monsieur, vous avez menti, vous êtes disqualifié.—Monsieur, vous avez maltraité votre adversaire, vous êtes disqualifié. Un point, c'est tout. Avec des moeurs pareilles, nous irons peut-être avec succès à l'encontre de ces consciences de caoutchouc que la politique a malheureusement tendu à développer, parce que la politique étant faite d'intérêts pousse au compromis, et que le compromis est toujours une entorse faite à la conscience. (*Vive approbation.*) Que les associations sportives arborent donc le drapeau de l'intransigeance sur les questions d'honneur et lorsqu'elles entreront sur un terrain où les compromis sont pratiqués, qu'on les voie gagner la bataille avec une conscience irréductible contre les consciences souples, car les premières gagnent aussi les batailles politiques beaucoup mieux que les consciences habiles. (*Vifs applaudissements.*)

Il est un point d'ordre civique sur lequel je dois m'expliquer. Quel que soit l'habit que je porte, l'habit n'est rien, et si l'habit ne fait pas le moine, il n'empêche pas de faire L'homme. (*Nouveaux applaudissements.*) Nous ne pouvons pas oublier que nous vivons dans une vaste démocratie, non pas seulement française, mais universelle. Qu'on vive sous un monarque ou un président de République, on n'en est pas moins un citoyen libre. Mais l'avantage d'une démocratie comme la nôtre, c'est que l'individu participe à la direction générale. Il faut donc, dans une démocratie, former des hommes éclairés et capables d'initiative. Si vous formez des êtres passifs, n'agissant que par la seule impulsion du pouvoir, comment constituerez-vous une

démocratie sérieuse? Vous n'aurez que des gens en tutelle, qui seront battus à tous les coups, comme sera battu par l'athlète celui qui n'aura reçu aucune éducation athlétique. Dans une démocratie, les citoyens devraient donner à tous l'exemple du respect de l'autorité de celui qu'ils ont élu, de celui qu'ils ont consacré par leur vote.

Je n'ai jamais vu des sportifs battre en brèche l'autorité du président librement choisi par eux. Au contraire, ils font prévaloir cette autorité et ils savent la défendre quand on l'attaque. Ces moeurs, transportées dans une démocratie, en assureront la fortune et la prospérité. (*Vifs applaudissements.*)

Je le dis très haut, voilà les élèves que j'essaie de former. Monsieur le représentant du Ministre de l'Instruction publique, voulez-vous me permettre de dire que je ne comprends pas que, lorsque vous voyez un établissement qui travaille dans cet ordre d'idées, il ne soit pas considéré comme un établissement luttant pour le bien de la France et l'avenir de la démocratie. Nous pouvons être des concurrents, nous devons être des concurrents, parce qu'il est excellent que, dans un pays de liberté, la centralisation soit entamée par des hommes libres et chevaleresques. Mais c'est tout.

Nous livrons le combat comme nous croyons devoir le livrer, mais nous luttons pour la même cause. Nous présentons notre épée en signe d'amitié, comme le fait un chevalier. Jamais il ne faut attaquer un chevalier, un ami du droit et de l'indépendance: on entre en pourparlers avec lui, mais on ne s'expose pas à lui faire la guerre, car l'attaquer, c'est entrer en lutte contre la justice et la liberté. (*Très bien! très bien!*)

Je ne puis pas, Mesdames et Messieurs, méconnaître que l'oeuvre des sports a des adversaires. M. de Coubertin traiterait cette question beaucoup mieux que moi, parce qu'il a été de toutes les batailles que les associations sportives ont soutenues, et il le ferait avec d'autant plus d'éloquence qu'ayant été de toutes les batailles, il les a toutes gagnées.

En ce qui me concerne, j'aime beaucoup la bataille, surtout si je la gagne. (*Rires et applaudissements.*) Mais je ne livre le combat que quand je crois être sûr du succès, sinon j'attends—mais je n'attends jamais longtemps. (*On rit.*) Dès que mes troupes sont bien prêtes, que les armes sont au complet,

alors je donne le signal du combat. Je puis être battu, mais j'ai toujours assuré ma ligne de retraite.

Quels sont donc, Messieurs, les adversaires des sports? Je les classe en trois catégories: les passifs, les affectifs et les intellectuels. J'emprunte ces termes au docteur Tissié et je suis heureux de me servir de cette jolie étiquette. Mais je les définirai autrement: les affectifs, c'est vous, Mesdames. Le plus grand ennemi des sports, c'est la mère. Combien ai-je entendu de mères me dire: «Et surtout que mon fils ne joue pas au football!

—Madame, votre fils vous appartient et il n'y jouera pas, si vous le défendez. Mais pourquoi le défendez-vous? Vous êtes calme en ce moment, causers.—Vous voulez donc que mon fils se casse une jambe, un bras, qu'il meure?—Non, Madame, je veux qu'il vive; et si on lui casse une jambe, nous la lui raccommoderons. (*On rit.*)—Ah! vous voilà bien!—Ne savez-vous pas qu'une jambe raccommodée est beaucoup plus solide qu'une neuve?» (*Hilarité. Vifs applaudissements.*)

Vous voyez quelle est la résistance du sentiment. Et, à ce propos, je me rappelle un mot de Claude Bernard, dont j'ai suivi les cours autrefois. Il s'agissait alors de la vivisection et les affectifs étaient en mouvement. Toujours les sentimentaux!

Les Anglaises avaient fondé une Ligue contre la vivisection, et Claude Bernard faisait remarquer qu'on ne pouvait pas discuter avec les sentimentaux, parce qu'une raison, même la meilleure, ne peut pas mordre sur un sentimental. Le sentiment ne se laisse jamais persuader. «Comment! vous allez disséquer vivants mon chat, mon chien, mon petit lapin», disaient les membres de la Ligue contre la vivisection!

Et Claude-Bernard faisait cette réflexion dans sa raison supérieure: J'admire comment ces êtres de sentiment, si pleins de compassion pour les bêtes, en ont si peu pour la pauvre humanité! «Comment apprendre à la guérir, si ce n'est en taillant les bêtes, en les examinant à l'intérieur pour y chercher l'énigme de la maladie et surprendre le secret de la guérison.» (*Applaudissements répétés.*)

Malgré l'opposition tenace des sentimentaux, la vivisection a continué à être pratiquée et vous savez de quelles heureuses découvertes elle a été le point de départ.

Avec toute votre sentimentalité, Mères, vous n'empêcherez pas votre enfant de jouer. C'est l'enfant lui-même qui vous persuadera. Quand il voudra se donner du mouvement, l'attacherez-vous, le ligoterez-vous pour qu'il n'exerce pas sa force avec ses camarades? Il veut être plus fort qu'eux et vous ne l'en défendrez pas; si bien que, malgré l'objection des affectifs, les associations sportives continueront à se développer.

Une autre objection est celle des éternels réactionnaires: les passifs, les partisans de ce qui fut; les ennemis nés et acharnés de ce qui doit être. Une nouveauté! Pourquoi faire? Cela n'existait pas autrefois. Vous connaissez le thème. Le mouvement nouveau les effraye et, malgré tous nos efforts, vous voyez encore dans les établissements d'instruction s'entasser élèves sur élèves. Vous voyez des centaines d'enfants dans des dortoirs, dans des cours, où ils ne respirent pas, où ils peuvent à peine courir, à peine marcher. Et c'est cela qu'ils appellent, les passifs, conserver les belles et bonnes traditions. Non, non et non! Pour gagner des victoires dans la vie, il faut des forces vraies, des forces pratiques, et on ne les acquiert que par les exercices de plein air, les sports athlétiques qui trempent le corps, qui trempent l'âme. Nous voulons des hommes d'action; les associations sportives nous aideront à les créer parce qu'elles développent les qualités pratiques sans lesquelles on ne peut rien faire d'utile en ce monde.

Mais, mon fils ira au concours général, dit une mère. Il sera officier, il aura un plumet.—Est-ce le plumet qui fait gagner les batailles? Il est souvent gênant. Les hommes qui veulent remporter des victoires ont besoin de forces pratiques.

Ce que je préfère, c'est le jeune homme capable de conduire une de ces grandes affaires commerciales comme il y en a dans cette puissante ville du Havre. Je le préfère celui-là au Monsieur qui fera de la littérature, qui publiera des articles à 300, 400 ou 500 francs dans un journal en vogue, et qui, ayant le gousset bien garni, pourra mener une vie luxueuse.

Celui qui conduira une usine de 1.000 ouvriers gagnera des batailles, les batailles de l'industrie et du commerce, il fera vivre des familles et il enrichira son pays, la France. (*Nombreux applaudissements.*)

Il y a une troisième objection: celle des intellectuels. J'appelle intellectuel le Monsieur qui croit n'avoir plus d'estomac, qui ne peut pas souffrir un courant d'air. Il y a un courant d'air ici, fermez les fenêtres. (*On rit.*) Il est tellement affiné, qu'il n'appartient plus à la race humaine. Nous sommes profondément méprisés par lui, parce qu'il a fait des livres délicats, quintessenciés, ayant la dernière forme et dans lesquels on trouve des choses qu'on n'a vues nulle part. Eh bien! que m'apprenez-vous, vous, les intellectuels? Je le déclare, je suis peut-être un barbare, mais tous ces romans je ne les lis pas. Je me suis toujours demandé comment les femmes intelligentes pouvaient se nourrir ou plutôt s'intoxiquer de ces livres, car il faut bien le reconnaître, quand ils tirent à 100.000, il y en a 60.000 qui sont achetés par les femmes. (*Applaudissements répétés.*)

Que les intellectuels me pardonnent: au fond je suis un brave homme! (*Nouveaux applaudissements et rires.*)

En parlant comme je le fais, j'exprime des idées qui me sont chères, en bon chevalier, mais je puis faire bon ménage avec un intellectuel et passer de bonnes heures avec lui; je ne sais pas si elles sont, pour lui, aussi agréables!

L'intellectuel dit: Développez donc les cerveaux et non les muscles. Et moi je dis—et M. le docteur Tissié m'approuvera, je crois—: Pour développer le cerveau, il faut fortifier le muscle. Quand nous aurons battu les intellectuels—l'heure approche, car le muscle triomphe—nous verrons disparaître des boulevards ces romans dont on s'empoisonne. Quelle belle victoire! (*Assentiment général.*)

Oui, ne serait-ce pas une grande victoire que de pouvoir réduire ainsi les intellectuels qui croient tenir le sommet de la pyramide humaine! Nous y arriverons, je l'espère bien.

Je fais des vœux pour que ces idées pénètrent et soient appliquées dans les lycées, collèges, dans les établissements libres, dans les maisons de congréganistes, comme les appellent volontiers nos adversaires.

Congréganistes, je n'aime pas ce mot-là, je préfère le mot libre. Je suis ce que je suis: j'ai mes idées, j'ai le courage de les dire et je cherche à les faire triompher. (*Vifs applaudissements.*)

Et pour terminer par un mot de concorde, je voudrais, Monsieur le Sous-Préfet,—et, pour ma part, mes efforts sont tournés vers ce but,—que les sports fussent un terrain où toute la jeunesse française pût se réunir, qu'on y travaillât à ruiner dans ce pays l'esprit qui nous divise, pour former une France comme nous la rêvons tous, nous les libéraux, non pas une France dans laquelle nous penserons tous de la même manière, c'est impossible, mais une France où tous nous aurons la pratique austère, loyale et chevaleresque du respect des autres et de la tolérance. (*Applaudissements frénétiques et prolongés.*)

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK INFLUENCE
MORALE DES SPORTS ATHLÉTIQUES ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are

located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project

Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to

you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the

efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment

including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate.

Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a

copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility:
www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.